

ÉTUDE COMPARATIVE DE MODÈLES MUNICIPAUX INNOVANTS EN LOISIR CULTUREL

LOISIR CULTUREL ET PRATIQUE ARTISTIQUE AMATEUR (LCPAA)

Ville de Montréal



Décembre 2021

ÉTUDE RÉALISÉE PAR ARTENSO POUR LA DIVISION ACTION CULTURELLE
ET PARTENARIATS DU SERVICE DE LA CULTURE

Supervision

Eva Quintas, directrice générale, ARTENSO
Marie-Odile Melançon, cheffe de division – Action culturelle et partenariats, Ville de Montréal

Coordination

Marie-Ève Courchesne, commissaire à la culture – Loisir culturel et pratique artistique amateur, Ville de Montréal

Recherche et rédaction

Jonathan Rouleau, professionnel de recherche, ARTENSO
Avec le soutien de Marie-Ève Courchesne

Comité de suivi

Les données du portrait sont le fruit d'un travail collaboratif avec les arrondissements et les services centraux de la Ville de Montréal ainsi que d'un comité de suivi composé de :

Élodie Choqueux, régisseuse, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal
Antonio Cicchino, gestionnaire immobilier, Service de la gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal
Maya El Kheir, architecte – Planification, Service de la culture, Ville de Montréal
Julie Fournier, conseillère en développement culturel, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal, ministère de la Culture et des Communications
Jean-Marc Labelle, chef de division – Développement social et expertise, Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Geneviève Locas, conseillère en planification, Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Ville de Montréal
Estelle Ouellette, agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
Simon Rinfret, chef de section – Exploitation des bâtiments, Service de la gestion et de la planification immobilière, Ville de Montréal
Santiago Risso, chargé de projets en loisir culturel, Sport et Loisir de l'île de Montréal
Frédéric Vachon, chef de division – Sports, loisirs et développement social, Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Marie-Odile Melançon
Marie-Ève Courchesne

Révision

Amélie Hamel

Graphisme

Fernando Calderón

Étude financée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

À PROPOS D'ARTENSO

ARTENSO est un centre collégial de transfert en pratiques sociales novatrices (CCT-PSN) affilié au cégep de Saint-Laurent, à Montréal. Sa mission est de promouvoir les intérêts généraux et les enjeux propres à la recherche et à l'innovation en art et engagement social dans le domaine de la médiation culturelle. Ses activités se déploient sous trois volets :

- ◆ La recherche appliquée (enquête, évaluation, recherche-crédation, recherche-action) ;
- ◆ La formation et le transfert (ateliers, séminaires, publications) ;
- ◆ Le service-conseil (analyse stratégique, plans de développement culturel, ressources numériques).

Le territoire de recherche et d'intervention du centre est celui de la médiation culturelle, entendue comme un champ professionnel de l'action culturelle où s'élaborent des stratégies, des dispositifs et des outils pour améliorer l'accès aux productions culturelles et favoriser l'expression culturelle des citoyen.ne.s. À la jonction des sphères de la culture et du social, les pratiques de médiation culturelle s'affirment comme un processus de transmission et d'appropriation du sens, à travers un rapport personnalisé et vivant entre les références culturelles et les individus. Ultiment, elles visent à faire de chaque personne, participant.e, visiteur.euse ou spectateur,trice, un.e véritable acteur.trice et citoyen.ne culturel.le.

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Le Service de la culture de la Ville de Montréal souhaite actualiser l'information relative aux diverses composantes du loisir culturel et de la pratique artistique amateur (LCPAA) sur l'ensemble de son territoire. Le Service de la culture a mandaté le centre de recherche ARTENSO pour réaliser un diagnostic des lieux et une étude comparative de modèles municipaux innovants LCPAA de différentes villes québécoises, canadiennes et internationales. Le but de ces deux analyses est de poser les jalons des prochaines grandes orientations municipales en matière de loisir culturel qui répondront à la Politique de développement culturel 2017-2022 *Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*, et qui se déploieront pleinement dans la vision 2030 de la Ville de Montréal, afin de favoriser la participation culturelle citoyenne, notamment au sein des quartiers. Ainsi, la présente étude permet le relevé et

l'analyse des politiques et des pratiques dans dix villes – Barcelone (Espagne), Bogota (Colombie), Brasilia (Brésil), Copenhague (Danemark), Manchester (Royaume-Uni), San Francisco (États-Unis), Séoul (Corée du Sud), Sydney (Australie), Trois-Rivières (Canada) et Vancouver (Canada) –, et des pratiques inspirantes en matière d'intervention municipale en LCPAA ont été dégagées relevées. L'analyse du rôle des municipalités en matière de développement du LCPAA servira à mettre en relief les facteurs de réussite et de risque de ces modèles, à émettre des pistes de travail et à soulever des enjeux relatifs à Montréal. Mis ensemble dans un deuxième temps, l'Étude comparative de modèles municipaux innovants en loisir culturel et le Diagnostic des lieux en pratique artistique amateur serviront autant à nourrir la réflexion qu'à planifier et à concevoir les mesures, les actions et les objectifs de développement du loisir culturel.

FAITS SAILLANTS

L'Étude comparative a recensé les meilleures pratiques locales, nationales et internationales en matière de modèles municipaux innovants en loisir culturel et pratique artistique amateur (LCPAA). La Ville a confié ce mandat au centre ARTENSO afin de contribuer à alimenter les orientations futures et d'appuyer les actions en matière de loisir culturel.

Par le relevé et l'analyse des politiques et des pratiques dans dix villes – Barcelone (Espagne), Bogota (Colombie), Brasília (Brésil), Copenhague (Danemark), Manchester (Royaume-Uni), San Francisco (États-Unis), Séoul (Corée du Sud), Sydney (Australie), Trois-Rivières (Canada) et Vancouver (Canada) –, nous avons dégagé des pratiques inspirantes en matière d'intervention municipale en LCPAA. Les critères de sélection des villes sont basés sur leur comparabilité avec Montréal (transversalité du LCPAA, composition de l'écosystème, utilisation du LCPAA comme levier de développement, enjeux liés à l'infrastructure et aux équipements), la diversité et la qualité des initiatives (politiques culturelles, plans de développement, programmes) et la variété de modèles d'intervention en LCPAA (partenariats public-privé, niveaux et échelles d'intervention de la municipalité, approches centralisée et décentralisée).

Le caractère transversal du LCPAA est à la fois un atout et un obstacle à son appréhension, ce dernier n'étant pas conceptualisé de la même manière par les villes présentées dans le corpus : on parle tantôt d'arts communautaires ou d'arts volontaires, tantôt de participation créative ou d'art socialement engagé. Cette nomenclature s'enracine dans des politiques culturelles et des plans de développement culturel de manière plus ou moins formelle, en fonction des modes d'intervention de la municipalité et de ses priorités. Les différents termes utilisés renvoient presque toujours à la production – moins souvent à la circulation – des expressions culturelles citoyennes et à des visées d'émancipation culturelle et sociale à travers la collaboration entre populations, organisations et administrations.

Suivant la typologie développée par **André Thibault** (2020), on constate que dans les pays anglo-saxons, comme le Canada et le Royaume-Uni, la municipalité agit comme partenaire des communautés, et non en intervenant directement. Le champ des services municipaux en matière de loisir inclut toujours les parcs, d'où l'appellation « Parks and Recreation ». Les dépenses en loisir sont majoritairement affectées aux espaces et aux infrastructures. Alors que les États-Unis privilégient

une approche où les services publics gèrent principalement des espaces et des infrastructures et font appel à la communauté plus qu'ils ne l'orientent ou la soutiennent, au Canada (hors Québec) s'ajoute l'expression de valeurs et d'orientations collectives beaucoup plus sociales. En nous inspirant de la typologie développée par Thibault, nous qualifions de « municipalité-partenaire » les approches de Manchester, San Francisco, Sydney et Vancouver (modèle 1).

Dans les pays de tradition latine, l'État est au cœur des politiques et il perçoit les communautés comme des bénéficiaires. On y trouve peu de services dits de loisir, mais plutôt des services sectoriels de sport, de plein air, de jeunesse, etc. Le bénévolat y est peu répandu. Dans le cadre de cette étude, nous qualifions de « municipalité-providence » les orientations de Bogota, Barcelone et Séoul (modèle 2).

Enfin, les pays d'influence politique mixte sont, quant à eux, caractérisés par la recherche d'un équilibre entre une société civile forte et un gouvernement « providence » de type social-démocrate. Le modèle québécois emprunte aux visées de ce troisième type, que nous qualifions de « modèle hybride », et qui comprend les villes de Brasília, Copenhague et Trois-Rivières (modèle 3).

MODÈLE 1

LA MUNICIPALITÉ-PARTENAIRE

MANCHESTER, SAN FRANCISCO, SYDNEY, VANCOUVER

CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE 1 :

- ◆ L'approche « *parks and recreation* » est adoptée;
- ◆ Les dépenses sont majoritairement affectées aux espaces et aux infrastructures ;
- ◆ La préséance, l'autonomie et l'autosuffisance des communautés caractérisent les relations avec la municipalité.

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Manchester	<p>Population 553 230</p> <p>PIB par habitant.e 75 600 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 25 %</p> <p>Revenu annuel moyen 64 370 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 3 %</p>	<p>La ville est l'un des berceaux des mouvements coopératifs et communautaires.</p> <p>Les arts communautaires constituent un élément essentiel de l'écologie artistique et culturelle, mais sont peu couverts par les circuits officiels de financement de la culture.</p>	<p>Ce sont principalement les fiducies de loisirs, les « <i>leisure trusts</i> », qui offrent une programmation en loisir culturel.</p>	<p>Manchester Cultural Ambition (2016-2026) : la priorité est d'intervenir dans les quartiers où l'offre est peu développée et de faciliter la concertation entre organisations culturelles.</p> <p>Elle fait peu mention de la pratique artistique amateur.</p>	<p>« <i>Community arts</i> » et « <i>voluntary arts</i> », c'est-à-dire les pratiques ancrées localement qui fournissent des occasions citoyennes de participer aux arts et qui contribuent au développement inclusif et dynamique de la ville.</p>	<p>Le site web Manchester Community Central est une plateforme pour la mutualisation et le partage de connaissances. Les groupes communautaires et les entreprises sociales peuvent y obtenir du soutien, que ce soit pour la recherche de financement ou pour mutualiser des ressources.</p>
San Francisco	<p>Population 874 961</p> <p>PIB par habitant.e 117 1140 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 34 %</p> <p>Revenu annuel moyen 84 990 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 6 %</p>	<p>La hausse du prix des loyers, due à l'afflux de travailleurs.euse.s du milieu de la technologie et à la faible construction de nouveaux logements, a conduit à l'embourgeoisement et à l'érosion du tissu social de plusieurs quartiers.</p> <p>Une des villes comptant le plus grand nombre d'artistes et d'organisations artistiques par habitant.e aux États-Unis, où s'y côtoient autant des institutions de renommée internationale que des organisations artistiques communautaires profondément ancrées dans les quartiers.</p>	<p>Le San Francisco Recreation and Park Department, une entité municipale, gère les centres de loisirs, les parcs, les infrastructures et les équipements, particulièrement ; sa division Cultural Arts veille à ce que les arts soient accessibles à tou.te.s.</p>	<p>Le San Francisco Recreation and Park Department ne s'est pas doté d'une politique culturelle. C'est le Strategic Plan (2020-2024) qui détaille les orientations globales de l'action culturelle à San Francisco, notamment : renforcer la qualité et l'accessibilité des programmes de loisirs ; augmenter annuellement le nombre de participant.e.s aux programmes de loisirs ; et effectuer un recensement (portrait) dans un centre de loisirs et un <i>clubhouse</i> (centre communautaire).</p>	<p>« <i>Community arts</i> », c'est-à-dire les pratiques artistiques et communautaires qui contribuent à transcender les barrières raciales, culturelles, économiques et politiques entre les communautés.</p>	<p>Le Community Arts Stabilization Trust (CAST) propose un modèle commercial de développement communautaire, adapté pour servir les organismes artistiques à but non lucratif. Les investisseurs.euse.s de CAST bénéficient de déductions fiscales : les fonds sont utilisés pour acheter des biens immobiliers, que CAST loue à des prix inférieurs à ceux du marché à des organisations artistiques à but non lucratif, selon un modèle de location avec option d'achat.</p>

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Sydney	<p>Population 5 312 163</p> <p>PIB par habitant.e 73 990 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 47,7 %</p> <p>Revenu annuel moyen 66 390 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 5 %</p>	<p>La population de Sydney devrait augmenter de 20 %, soit 1 million de personnes, d'ici 2031. La ville est confrontée à des défis majeurs, notamment le coût de la vie et les prix de l'immobilier élevés.</p> <p>Depuis 2014, la Ville de Sydney a mis l'accent sur la musique devant <i>public live</i>, les salles de spectacles et l'économie nocturne, après l'introduction des lois controversées du gouvernement de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud sur le lock-out, à la suite de bagarres et d'agressions près des pubs d'un haut lieu de la vie nocturne.</p>	<p>Outre l'administration des infrastructures et des espaces (14 centres communautaires où se déroulent des activités en LCPAA), la Ville de Sydney soutient les communautés par quelques programmes de subvention, principalement à travers le travail du Cultural and Community Committee en « <i>creative participation</i> ».</p>	<p>Les priorités de la politique Creative City Cultural Policy and Action Sustainable Sydney 2030 sont notamment d'accroître la visibilité de la créativité dans le domaine public, d'investir dans la durabilité du secteur créatif, de soutenir la participation culturelle et d'améliorer l'accès aux activités culturelles.</p>	<p>« <i>Creative participation</i> », c'est-à-dire la valorisation de l'expression créative individuelle dans divers lieux, officiels ou non.</p>	<p>Pendant que certaines villes entretiennent une relation difficile avec la nuit, considérée comme un territoire à craindre, à éviter et à régler, la Ville de Sydney s'est dotée d'un cadre stratégique et d'un plan d'action pour développer son économie nocturne, OPEN Sydney (2013-2030).</p>
Vancouver	<p>Population 675 218</p> <p>PIB par habitant.e 39 914 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 45 %</p> <p>Revenu annuel moyen 88 082 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 6,6 %</p>	<p>À Vancouver, les projets artistiques communautaires se déroulent dans des centres communautaires, des parcs, des piscines et les rues de la ville, ainsi que dans des lieux artistiques traditionnels comme les théâtres et les galeries, incarnant ainsi la vision d'une ville où les parcs et les centres communautaires reflètent la vitalité culturelle de la communauté.</p>	<p>La mission du Vancouver Board of Parks and Recreation est de fournir, de préserver et de défendre les services de parcs et de loisirs au profit de tous les citoyens et de l'environnement. Vancouver est la seule municipalité au Canada à posséder un conseil des parcs élu (Vancouver Board of Parks and Recreation).</p> <p>Les Community Centre Associations (CCA) sont des partenaires privilégiés dans la prestation de services et jouent un rôle important dans le système de loisirs de la Ville.</p>	<p>La Vancouver Park Board Arts Policy reconnaît que les arts sont un élément essentiel d'une ville créative et équilibrée; elle vise à faciliter la participation et l'accès aux arts pour tous.</p>	<p>« <i>Community-engaged arts</i> » et « <i>social practice</i> », c'est-à-dire l'art comme catalyseur pour la création de communautés dynamiques et engagées, et la création et la valorisation d'espaces pour activer les processus créatifs et les expériences artistiques sociales, coopératives et collaboratives.</p>	<p>Le plan stratégique VanPlay est un outil visant à faciliter la prise de décisions du Vancouver Park Board. Il fournit notamment des stratégies pour répondre au contexte de transformation des services des parcs et des loisirs.</p>

QUE RETENIR ?

- ◆ Bien qu'elle varie en forme et en substance, l'intervention des villes du modèle 1 se consacre moins à la programmation qu'à l'infrastructure qui permet de l'activer. Ces villes comptent tout de même des priorités stratégiques, souvent communautaristes, qu'elles font valoir dans leur programme de soutien.
- ◆ Les administrations municipales incitent les fondations qui sollicitent des dons (déductibles d'impôt) à soutenir les infrastructures et les programmes municipaux et communautaires.
- ◆ En couvrant le champ complet des parcs, de la participation culturelle citoyenne et du loisir, les services municipaux du modèle 1 parviennent à créer des synergies entre les organisations communautaires et culturelles, la population et la pratique artistique amateur sur le territoire. Le fait que Vancouver se soit dotée d'une politique culturelle pour ses parcs en témoigne.
- ◆ Les maillages entre vie culturelle nocturne et pratique artistique amateur demeurent peu étudiés, et les travaux de Sydney en la matière sont assez innovants et inspirants.
- ◆ En plus de leur portefeuille de biens immobiliers, ces villes cherchent à faciliter l'utilisation d'espaces pour une occupation temporaire, non planifiée, ou pour des événements spéciaux dans le domaine public, notamment dans les parcs et sur la route.
- ◆ Les enjeux liés à la réconciliation et à la décolonisation dans les façons dont les arts communautaires sont gérés, produits, organisés et reçus ont fait l'objet d'une attention soutenue à Vancouver, en raison de la convergence des services de l'action culturelle et de la réconciliation, et à Sydney, qui a annoncé la création d'un centre culturel et communautaire autochtone.
- ◆ La création de lieux destinés à des disciplines ou des pratiques spécifiques est répandue au sein du modèle 1.

MODÈLE 2

LA MUNICIPALITÉ-PROVIDENCE

BOGOTA, BARCELONE, SÉOUL

CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE 2 :

- ◆ L'approche adoptée est celle de la municipalité interventionniste, qui perçoit les communautés comme des bénéficiaires ;
- ◆ Le bénévolat y est peu répandu ;
- ◆ L'État est au cœur des politiques.

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Bogota	<p>Population 7 412 566</p> <p>PIB par habitant.e 9 804 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 2 %</p> <p>Revenu annuel moyen 9 958 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 18 %</p>	<p>Au cours des 20 dernières années, la Ville a reconnu que la culture était un moyen efficace pour favoriser l'inclusion et la participation, mais ce n'est que récemment que cela a été intégré dans une vision à moyen terme.</p> <p>La Ville a entre autres investi dans le développement d'espaces culturels alternatifs pour le théâtre, la musique et les événements publics.</p>	<p>La programmation culturelle est principalement offerte par six institutions administrées par le Secrétariat à la culture, aux loisirs et au sport, dont la mission est notamment de garantir l'accès, l'inclusion et la participation aux infrastructures et de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière d'arts, de culture, de patrimoine et de loisir et sport.</p>	<p>Le Planes Estratégicos Culturales (plans stratégiques culturels) (2019) souhaite localiser les actions culturelles pour renforcer le tissu social et les relations dans les quartiers, les districts, les localités et les territoires en vue de favoriser l'exercice de la citoyenneté culturelle.</p>	<p>« Arts communautaires », c'est-à-dire la promotion de l'éducation artistique, de la démocratie culturelle et du droit culturel comme conditions essentielles à une ville durable, dynamique et en santé.</p>	<p>La ville de Bogota soutient des initiatives artistiques, culturelles et patrimoniales grâce à un appel à projets qui stimule l'économie et permet d'effectuer des suivis dans des quartiers de Bogota. Ces derniers sont définis dans le cadre de la politique de la ville pour l'amélioration intégrale des quartiers, laquelle détermine des zones prioritaires d'intervention (API) et propose des actions et des projets stratégiques pour l'administration du district.</p>
Barcelone	<p>Population 1 664 182</p> <p>PIB par habitant.e 62 480 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 21 %</p> <p>Revenu annuel moyen 68 180 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 16 %</p>	<p>Héritage du « modèle Barcelone », la ville est marquée par de profondes inégalités sociales et par des inégalités d'accès aux ressources (entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques).</p> <p>La Ville propose donc une programmation culturelle qui vise à unir les gens et à réduire les inégalités, en donnant une voix dans sa démocratie et un accès à l'ensemble de l'offre culturelle.</p>	<p>L'Institut de Cultura de Barcelona, connu sous le nom d'ICUB, est un organisme municipal qui se consacre à la mise en œuvre des politiques municipales en matière de culture, agissant comme un catalyseur de la culture dans la ville.</p> <p>La Ville, quant à elle, gère l'infrastructure de 52 centres communautaires, dont 17 sont pilotés par des organismes à but non lucratif (OBNL) et 35 par le privé. La Ville maîtrise toutefois l'orientation des services offerts.</p>	<p>En 2019, la Ville a lancé Vers une politique publique d'éducation et de la culture, une mesure gouvernementale représentant un premier pas dans le développement d'une politique publique transversale de la culture et de l'éducation. La mesure vise à permettre à la population d'exercer son droit culturel en prenant part à la vie culturelle de la ville.</p> <p>Cette politique reconnaît la dimension pédagogique des projets culturels populaires et communautaires développés par la population, les projets de création artistique communautaire participatifs et les groupes et collectifs informels.</p>	<p>« Participation culturelle », c'est-à-dire la prise en compte des nombreuses formes que peut prendre la participation culturelle et la mobilisation des compétences des personnes afin d'en faire de véritables acteurs.trices culturels.le.s.</p>	<p>Vers une politique publique de l'éducation et de la culture affirme que l'éducation et la formation à l'enseignement et à la pratique artistique des citoyens.ne.s doit contribuer de manière significative à assurer leur participation à la vie culturelle de la ville.</p>

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Séoul	<p>Population 9 733 509</p> <p>PIB par habitant.e 47 320 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 2,5 %</p> <p>Revenu annuel moyen 52 170 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 4 %</p>	<p>Après une croissance rapide axée sur l'industrie au cours des soixante dernières années, la Ville de Séoul se concentre désormais sur les industries tertiaires et sur la créativité, l'engagement et le bonheur des citoyen.ne.s.</p> <p>En 2013, le droit de jouir de la culture a été inscrit dans la loi sud-coréenne comme un droit humain fondamental. La définition de la culture a été élargie pour couvrir toutes les parties de la vie d'un individu, sans se limiter aux arts.</p>	<p>La Seoul Foundation for Arts and Culture (SFAC) est une organisation publique à but non lucratif créée et financée par le ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme du gouvernement métropolitain de Séoul qui administre des lieux et pilote des programmes en arts communautaires.</p>	<p>Le plan culturel, intitulé Seoul Culture Vision 2030, vise à promouvoir la participation culturelle afin de s'attaquer à des problèmes sociaux. Souvent par le biais de projets communautaires, le plan vise à créer un changement culturel en faisant des citoyen.ne.s de véritables créateur.trice.s culturel.le.s.</p>	<p>« Arts communautaires », c'est-à-dire les activités culturelles et artistiques dans divers domaines et la création d'un environnement au sein duquel la population peut volontairement produire et apprécier les arts de façon quotidienne.</p>	<p>La Campagne pour les arts communautaires est un projet visant à encourager les clubs artistiques et les festivals communautaires locaux dans toute la ville. Organisée par la municipalité et la Division des arts communautaires de la Fondation de Séoul pour les arts et la culture, elle soutient une variété d'initiatives artistiques communautaires, offrant des plateformes et des lieux où les gens peuvent créer et apprécier l'art.</p>

QUE RETENIR ?

- ◆ L'approche interventionniste des villes du modèle 2 autorise une grande pénétration du LCPAA dans les différents services de la Ville (éducation, développement social, transport et mobilité), notamment à travers des programmes de financement qui ne distinguent pas toujours les arts professionnels des arts communautaires.
- ◆ Ces villes sont très impliquées dans les mécanismes intergouvernementaux de gestion culturelle, comme l'**Agenda 21 de la culture**.
- ◆ Les activités en LCPAA se déploient dans un réseau développé et étendu d'infrastructures, et profitent de campagnes de promotion soutenues.
- ◆ Ces municipalités ont développé des indicateurs qui dépassent les mesures de rendement, notamment sur les effets des programmes artistiques culturels sur le bien-être et le bonheur.
- ◆ Les dimensions éducatives de la culture sont particulièrement développées dans le modèle, tout comme les maillages entre recherche et développement du LCPAA.
- ◆ Les trois municipalités à l'étude privilégient les interventions culturelles en périphérie ou dans les quartiers mal desservis en offre culturelle.
- ◆ L'approche hyperinterventionniste du modèle 2 peut inhiber la production de projets et de programmes pensés par et pour les communautés et les collectivités.

MODÈLE 3

HYBRIDE

BRASILIA, COPENHAGUE, TROIS-RIVIÈRES, MONTRÉAL

CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE 3 :

- ◆ La recherche d'un équilibre entre une société civile forte et un gouvernement « providence » de type social-démocrate sous-tend ce modèle ;
- ◆ Le modèle québécois emprunte aux visées de ce troisième type.

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Brasilia	<p>Population 2 974 703</p> <p>PIB par habitant.e 30 920 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 0,3 %</p> <p>Revenu annuel moyen 28 3675 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 14,8 %</p>	<p>La priorité du Secrétariat de la culture et de l'économie créative du district fédéral (DF) est le développement social, notamment la mobilisation des artistes et la création d'infrastructures culturelles pour éradiquer la pauvreté et diffuser les biens et services culturels produits dans le DF.</p>	<p>Le Secrétariat articule et coordonne les orientations culturelles du DF, et il administre notamment une vingtaine de lieux culturels, dont des centres culturels, des cinémas et des musées où se déploie du LCPAA.</p>	<p>La loi organique de la culture modernise la gestion du Département de la culture du DF, institue un fonds des politiques culturelles, renforce la participation sociale décentralisée et apporte des instruments capables d'assurer le maintien et la pérennité des espaces culturels.</p>	<p>« Participation culturelle », c'est-à-dire la contribution des pratiques artistiques citoyennes et des infrastructures culturelles au développement social, notamment pour éradiquer la pauvreté.</p>	<p>La loi Rouanet est une règle fédérale qui fixe les règles du mécénat privé direct par l'octroi d'avantages fiscaux pour la réalisation de projets culturels convenus avec le ministère de la Culture.</p>
Copenhague	<p>Population 623 044</p> <p>PIB par habitant.e 117 045 \$ (CA)</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 23 %</p> <p>Revenu annuel moyen 46 200 \$ (CA)</p> <p>Taux de chômage 5,2 %</p>	<p>La population de Copenhague augmentera de 18 % d'ici 2025, ce qui équivaut à 100 000 résident.e.s. supplémentaires. Maintenir des espaces accessibles et abordables pour l'activité culturelle est l'un des enjeux auquel la Ville doit répondre.</p>	<p>La Commission culture et loisirs, une instance municipale, est composée de 11 membres. Les membres de la Commission sont chargés de l'administration immédiate des tâches culturelles et des loisirs des communes ainsi que des services aux citoyen.ne.s, y compris les tâches concernant les « culture houses » (maisons de la culture) et la coopération avec les institutions privées et autonomes de la zone desservie par la Commission.</p>	<p>La politique de la culture et des loisirs (2020-2023) fixe le cadre du développement du territoire pour une période de quatre ans. Au cœur de cette politique se trouvent les communautés elles-mêmes, la possibilité pour les habitant.e.s de Copenhague de développer leur propre ville, un espace pour les enfants et la poursuite du développement des installations culturelles et de loisirs.</p>	<p>« Culture et loisir culturel », c'est-à-dire la possibilité pour la population de concrétiser ses idées créatives en collaboration avec les actrices du loisir, l'administration municipale, et les acteurs privés et publics.</p>	<p>La plateforme Bookbyen.dk permet aux organisations et à leurs membres de réserver des lieux et des équipements pour le loisir culturel. Elle offre également la possibilité de rechercher les activités se déployant sur le territoire et de s'y inscrire.</p>

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Trois-Rivières	<p>Population 138 500</p> <p>PIB par habitant.e 33 725 \$</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 3,2 %</p> <p>Revenu annuel moyen 36 808 \$</p> <p>Taux de chômage 5,9 %</p>	<p>Trois-Rivières a investi notablement dans ses infrastructures culturelles depuis le début des années 2000. Tout en conservant ses acquis en matière de diffusion de la culture et de développement du tourisme culturel, elle porte maintenant davantage ses efforts vers la participation citoyenne.</p>	<p>La Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire comprend six divisions, dont le Service des activités récréatives et communautaires, le Service du développement social, la Corporation des événements de Trois-Rivières et Culture Trois-Rivières. La Ville a créé cette dernière, dont le modèle s'apparente aux fiducies en loisir du Royaume-Uni, en 1997 sous la dénomination de Corporation de développement culturel de Trois-Rivières. Elle opère la liaison entre l'administration municipale, les actrices de la scène culturelle et les citoyens.</p>	<p><i>La culture : une question capitale</i> place le droit de participer à la vie culturelle au centre de sa politique : par son programme de lutte contre l'exclusion culturelle, elle favorise l'accès à la culture pour tous, particulièrement celles et ceux qui viennent de classes défavorisées, qui vivent des situations de handicap ou qui sont exclues de la vie culturelle pour des raisons sociales.</p>	<p>« Pratique artistique et culturelle des citoyens », c'est-à-dire la pratique artistique et culturelle citoyenne sous ses formes les plus variées et la participation des citoyens à la vie culturelle dans le respect des différences liées aux conditions sociales et économiques des individus.</p>	<p>Depuis 40 ans, le programme Découvertes culturelles permet à des artistes-citoyens, notamment des aînés, de se produire dans des salles normalement réservées aux pratiques artistiques professionnelles, ou d'exposer des œuvres dans les espaces gérés par Culture Trois-Rivières.</p>
Montréal	<p>Population 2 069 849</p> <p>PIB par habitant.e 70 274 \$</p> <p>Pourcentage de la population née en dehors du pays 19 %</p> <p>Revenu annuel moyen 39 8579 \$</p> <p>Taux de chômage 6,9 %</p>	<p>La ville bénéficie du statut de métropole provinciale et a signé l'entente Réflexe.</p> <p>Elle privilégie une décentralisation de l'offre culturelle dans les quartiers, notamment par les bibliothèques et les maisons de la culture, qui visent à offrir des milieux de vie de qualité à l'échelle humaine et qui favorisent la diversité culturelle.</p>	<p>La Ville centre partage des compétences, des obligations et des pouvoirs particuliers avec ses 19 arrondissements en matière de culture et de loisir.</p> <p>Les engagements et les responsabilités de la Ville centre sont articulés autour du soutien et du développement du milieu sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>La Politique de développement culturel 2017-2022 mise sur la participation culturelle et citoyenne au cœur des engagements et des actions pour soutenir l'expérience citoyenne comme levier de développement social, économique et culturel, en plus de contribuer à favoriser la mixité et le lien social.</p> <p>-La priorité de la politique culturelle 2017-2022 pour le loisir culturel est d'adapter l'offre d'activités aux réalités démographiques montréalaises.</p>	<p>« Loisir culturel et pratique artistique amateur ».</p>	

Ville	Données sociodémographiques	Contexte	Modèle	Politique	Dénomination municipale de la pratique artistique amateur	Initiative
Montréal		<p>La Ville a son propre conseil des arts sous le modèle anglais (<i>at arm's length</i>).</p> <p>Montréal bénéficie d'un investissement important du gouvernement du Québec grâce à l'Entente sur le développement culturel.</p>	<p>Les arrondissements ont une responsabilité locale, notamment l'offre de services à la population de leur territoire.</p>	<p>L'Entente sur le développement culturel 2021-2024 s'articule autour de deux axes de développement : l'aménagement culturel du territoire, la participation citoyenne et l'accessibilité à la culture. L'entente place le.la citoyen.ne acteur.trice au cœur de ses interventions et privilégie la mise en œuvre de projets qui ont pour but la participation citoyenne et l'accessibilité à la culture, en concertation avec les arrondissements, les citoyen.ne.s, les acteur.trice.s du milieu et les partenaires locaux.</p> <p>L'étude <i>Diagnostic et plan d'action montréalais de la pratique artistique amateur 2012-2017</i> a permis de renouveler l'offre municipale en pratique artistique amateur par des programmes de soutien et des projets soutenus plus inclusifs, qui répondent aux besoins spécifiques des populations, particulièrement des populations éloignées de l'offre municipale.</p> <p>Le LCPAA s'intègre également dans différentes politiques et des plans d'action à visées transversales.</p>		

QUE RETENIR ?

- ◆ Ce modèle est celui qui s'apparente le plus à l'approche montréalaise en LCPAA, le leadership étant partagé entre diverses instances.
- ◆ Les trois autres municipalités à l'étude (Brasilia, Copenhague et Trois-Rivières) ne font pas de distinction entre les organismes culturels et artistiques amateurs et les professionnels dans les critères d'admissibilité aux programmes et pour la réalisation des activités et des projets de LCPAA.

PISTES DE RÉFLEXION

Dans cette section sont présentées des pistes de réflexion qui découlent des modèles présentés et qui pourraient nourrir l'orientation stratégique du développement du champ du LCPAA à Montréal. Elles sont regroupées en cinq catégories : financement, infrastructures et équipements, intervention, politiques et plans de développement, et recherche.

Financement

Objectif : Soutenir et valoriser le LCPAA sur l'ensemble du territoire grâce à des mécanismes de financement.

- ◆ 1 : Envisager la possibilité de créer des locaux consacrés au LCPAA dans les nouvelles constructions résidentielles à haute densité.
- ◆ 2 : Tester le microfinancement d'interventions créatives en LCPAA, qui vise à expérimenter de nouvelles pratiques à petite échelle, à l'instar de Sydney.
- ◆ 3 : Réaliser un chantier d'étude sur les leviers de financement philanthropique en LCPAA.
- ◆ 4 : Examiner les mécanismes de financement pour offrir aux organismes des espaces abordables, notamment à travers la stabilisation du prix des loyers, les incitatifs fonciers, les projets multipartites public-privé et l'accompagnement dans le domaine immobilier.

Infrastructure et équipements

Objectif : Soutenir le déploiement plein et entier du LCPAA à travers une infrastructure qui se veut un vecteur de proximité et d'attractivité.

- ◆ 5 : Étudier la possibilité de créer ou de valoriser des lieux gravitant autour de disciplines ou de pratiques spécifiques.
- ◆ 6 : Recenser et faire connaître les lieux et les espaces pour la diffusion de la pratique artistique amateur et réfléchir à des partenariats avec des acteurs publics ou privés afin de l'encourager.
- ◆ 7 : Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un centre de pratique artistique amateur, comme le Pine Street Creative Arts Centre à Sydney.
- ◆ 8 : Étudier la possibilité de fournir un accès par adhésion à des espaces créatifs et à des équipements.
- ◆ 9 : Réaliser un chantier sur les façons d'encourager la mutualisation de matériel et d'équipements spécialisés pour le LCPAA.

Intervention

Objectif : Encourager les expressions culturelles citoyennes sur le domaine public de la ville et dans ses quartiers, à grande et à petite échelle, de façon permanente ou temporaire, en toute saison et à toute heure du jour.

- ◆ 10 : Favoriser la réalisation d'activités pilotes en LCPAA dans les espaces urbains inoccupés ou en transition et mobiliser les organisations de la société civile pour leur gestion et leur coordination.
- ◆ 11 : Réfléchir à des façons de réaliser des projets créatifs en partenariat avec des sociétés privées afin de déployer le LCPAA sur le territoire (par exemple, interventions sur des terrains en friche).
- ◆ 12 : Étudier le développement d'outils numériques ou d'applications permettant de regrouper et de diffuser systématiquement les données des activités en LCPAA et entamer une réflexion sur les données ouvertes pour les organisations culturelles et communautaires œuvrant en LCPAA.
- ◆ 13 : Aider les organisations et la population à produire des activités et des événements en LCPAA sur le domaine public, notamment en facilitant les processus d'approbation pour la tenue d'activités.
- ◆ 14 : Développer des partenariats avec des institutions

culturelles clés, des entreprises et/ou des partenaires de l'enseignement supérieur afin de développer des laboratoires vivants en LCPAA.

- ◆ 15 : Réfléchir aux passerelles entre les différents niveaux de compétences en LCPAA – débutant, intermédiaire, avancé – et les milieux professionnels.
- ◆ 16 : Envisager les façons de communiquer sur l'offre en LCPAA et renforcer la coordination entre les organismes et les lieux offrant des activités complémentaires.

Politiques et plans de développement

Objectif : Concrétiser les orientations du développement du LCPAA à travers des gestes politiques de reconnaissance et de valorisation.

- ◆ 17 : Approfondir les arrimages entre les plans de développement du LCPAA et les politiques ou plans de développement municipaux, notamment en matière de transport, de transition écologique et de diversité et inclusion sociale.
- ◆ 18 : Examiner les maillages entre les différents services de la Ville dans les lieux communautaires municipaux pour évaluer les tendances de la demande citoyenne, l'éventail des programmes de soutien,

les modèles opérationnels, ou les aménagements nécessaires pour le développement du LCPAA.

- ◆ 19 : Soutenir des maillages entre LCPAA et économie culturelle nocturne, en particulier dans la mise en disponibilité d'espaces et de lieux entre 18 et 22 heures.

Recherche

Objectif : Connaître les leviers et les freins au développement du LCPAA et produire des données probantes pouvant éclairer la prise de décisions.

- ◆ 20 : Entamer une réflexion sur les façons de se doter d'indicateurs pour mesurer les visées et les effets du LCPAA.
- ◆ 21 : Entreprendre une démarche de réflexion sur la dénomination du LCPAA, notamment sur le système de valeurs et les mécanismes de financement qui l'encadrent.
- ◆ 22 : Réaliser une étude sur l'écart entre l'offre et les besoins des citoyen.ne.s en matière de LCPAA, et la comparer avec l'étude de l'offre effectuée en 2012.
- ◆ 23 : Organiser la tenue d'un forum, en partenariat avec le World Cities Culture Forum, avec les villes sélectionnées pour l'étude afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les enjeux en LCPAA.